



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 27 – 2020

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – HUBIN Catherine – DION Daniel – SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : MME SUBRENAT Valérie – M. JORGE Thierry

**SECRETARE** : M. CHAMPAUD Marc

MME SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	9	0	1

**OBJET : Travaux de grosses réparations aux voies communales (GRVC)**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de grosses réparations aux voies communales sont à prévoir sur les voies suivantes :
- voie communale des Mays VC N° 1
- voie communale de Chassat VC N° 6
- voie communale de La Grange VC N° 3

Monsieur le Maire précise que le dossier relatif aux travaux concernant le carrefour à l'entrée du bourg et le revêtement de l'entrée de la mairie a été retenu lors de la programmation 2020 pour un montant de travaux de 8000 € H.T..

Il convient donc de présenter pour la programmation 2021, les dossiers de travaux pour Les Mays, Chassat et La Grange.

Monsieur le Maire présente les devis établis par les entreprises COLAS et SIORAT :

	SIORAT	COLAS
VC N° 1 Les Mays	7068.80 € H.T.	14 767.50 € H.T.
VC N° 6 Chassat	4225.50 € H.T.	6553.50 € H.T.
VC N° 3 La Grange	16 004.50 € H.T.	26 599.00 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'inscrire à la programmation 2021 les travaux de grosses réparations aux voies communales pour les voies communales de Chassat, de La Grange, des Mays.
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise SIORAT pour la totalité des travaux pour un montant total de 27 298.80 € H.T..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la demande auprès des services concernés du département pour présentation lors des prochaines Commissions territorialisées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

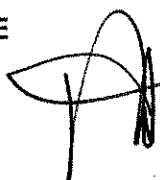

Au registre sont les signatures.

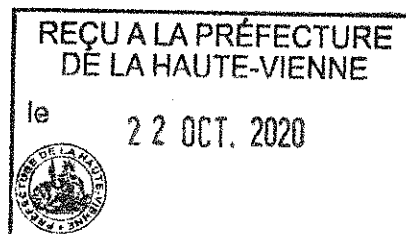
Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 28 – 2020

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

**PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – HUBIN Catherine – DION Daniel – SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise**

**EXCUSES : MME SUBRENAT Valérie – M. JORGE Thierry**

**SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc**

MME SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

### **OBJET : Travaux de réhabilitation du logement situé au dessus de la mairie et de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité et de rénovation du bâtiment mairie et salle des fêtes ont été réalisés en 2018.

- Le logement communal existant, créé en 1998, situé au dessus du bâtiment mairie occupe la totalité de la surface soit 140 mètres carrés et a subi de nombreuses dégradations du fait des locations successives et des travaux réalisés au rez-de-chaussée.

La destination de ce logement doit être repensée, le logement doit être entièrement rénové, l'isolation à prévoir de façon à répondre aux normes énergétiques actuelles étant précisé que l'isolation des plafonds sous toiture n'a pu être réalisée au cours des travaux de rénovation du bâtiment du fait de l'impossibilité de pose d'isolants sans procéder à la démolition des plafonds existants.

Ce logement pourrait, après rénovation, être proposé en location type hébergement grande capacité mais également en location ponctuelle suivant la demande.

Une esquisse a été réalisée par Aurélie PAILLER, architecte DPLG : cette esquisse prend en compte les différentes possibilités envisagées.

Le montant des travaux est estimé à 190 722.00 € H.T..

Monsieur le Maire précise que ce dossier a fait l'objet d'une inscription auprès des services préfectoraux concernés de la Préfecture de la Haute-Vienne, dans le cadre du recensement des projets d'investissement et du plan de relance à destination des territoires afin de pouvoir bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Ce dossier peut également être déposé auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre de la DETR et présenté auprès des commissions territorialisées d'octobre 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du logement situé au-dessus de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant de travaux de 190 722 € H.T..
- **SOLLICITE**, auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, pour la réalisation de ce projet :
  - une subvention au titre de la DSIL
  - une subvention au titre de la DETR
- **SOLLICITE**, auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer les dossiers auprès des services concernés.

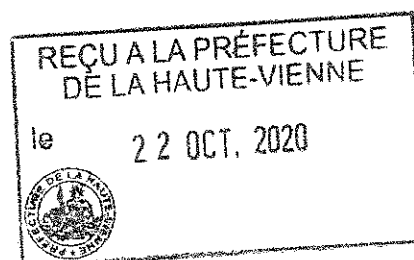
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.

LE MAIRE,



Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 29 – 2020

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – HUBIN Catherine – DION Daniel – SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise

EXCUSES : MME SUBRENAT Valérie – M. JORGE Thierry

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

MME SUBRENAT Valérie a donné procuration.\*

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

**OBJET : Réfection d'une partie du réseau des eaux pluviales au village des Mays**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de busage ont été réalisés au village des Mays en 2019 par l'entreprise DUSSOCHAUD pour pallier aux reflux ne pouvant être absorbés par les caniveaux lors de forts épisodes pluvieux.

Il s'avère que les travaux réalisés ont permis de canaliser une partie des eaux pluviales, le problème persiste au niveau de l'ancien busage jouxtant une habitation.

Il convient de procéder aux travaux supplémentaires sur la portion concernée : réalisation d'une tranchée et pose de PVC pour évacuation des eaux en contrebas de la maison d'habitation.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,**

- **DECIDE** de procéder aux travaux de canalisation des eaux pluviales sur la VC N° 1 sur une portion de 30 mètres pour un montant de travaux de 1200 € H.T..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la demande auprès des services concernés du Conseil Départemental pour présentation lors des prochaines commissions territorialisées

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

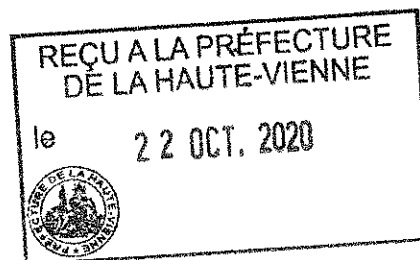
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 30 -- 2020

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – HUBIN Catherine – DION Daniel – SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : MME SUBRENAT Valérie – M. JORGE Thierry

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

MME SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

**OBJET** : Travaux d'aménagement du chemin du Puy Maury au captage de Pré Long pour création d'un accès au SDIS pour prélèvement direct dans le bassin de la nouvelle station de traitement de l'eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin du Puy Maury au bout de la VC N°11 rejoignant la nouvelle station de traitement située à Pré Long est difficilement praticable et pourrait être aménagé pour permettre un accès rapide, en cas d'incendie, sur ce secteur, sachant qu'un volume de 20 m3 pourrait être prélevé directement dans le bassin.

Il existe actuellement un accès à la station par la piste forestière de Saint Paul (1.5 kms à partir de la RD 129) ; l'aménagement de ce nouvel accès, plus court (800 mètres à partir de la RD 14), permettrait un gain de temps non négligeable en cas d'incendie sur les secteurs du Puy Maury, Lachaud, Vervialle et Négrignas.

Les travaux consistent en :

- le décapage et nivellement du chemin sur une longueur de 490 mètres
- la fourniture et mise en oeuvre de tout venant
- la réalisation de trois busages
- la réalisation de têtes de buse et d'un drainage

Le montant des travaux s'élève à 14 115 .00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

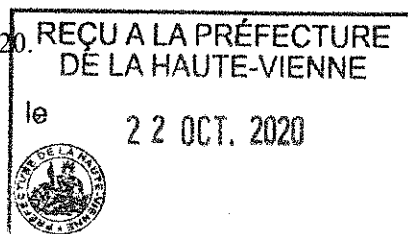
- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement du chemin du Puy Maury à la station de traitement de Pré Long pour créer un accès à la nouvelle station de traitement à partir de laquelle il serait possible, en cas d'incendie sur le secteur, de prélever directement dans le bassin.
- **DIT** que l'entreprise **DUSSOCHAUD** procédera à la réalisation des travaux pour un montant de 14 115 € H.T..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la demande auprès des services concernés du Conseil Départemental pour présentation lors des prochaines commissions territorialisées

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.



LE MAIRE,  
Michel LACOUTURIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 31 -2020

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – DION Daniel – HUBIN Catherine – MARIE-OLIVE Julie – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry  
Madame SUBRENAT Valérie a donné procuration

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

**OBJET : SECOPREV - CONTRAT DE PRESTATION – AVENANT N°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par contrat en date du 31 MARS 2017 la commune a confié à la société SECOPREV SARL les missions de « Vérification des installations électriques » et « Vérification des équipements de travail ».

Il présente l'Avenant N° 1 au contrat de prestation qui a pour objet l'ajout de la prestation **Vérification des installations électriques** concernant le site de la station de neutralisation.

Le montant de la prestation supplémentaire est de 54.00 € T.T.C.

**Le Conseil municipal :**

- **AUTORISE le Maire à signer l'AVENANT N° 1 au contrat de prestations conclu avec la société SECOPREV pour la prestation « Vérification des installations électriques » sur le site de la station de Neutralisation pour un montant de 54.00 € T.T.C.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

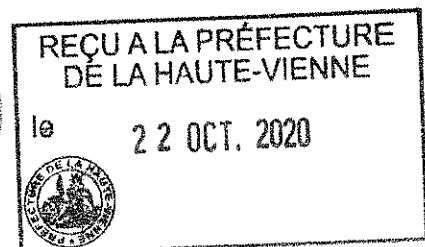
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 32 -2020

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – DION Daniel – HUBIN Catherine – MARIE-OLIVE Julie – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : SUBRENAT Valérie – JORGE Thierry

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

**OBJET : Désignation d'un délégué à l'ATEC**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC).

Il précise que l'Agence peut apporter à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier en matière d'ingénierie publique dans les domaines :

- de la voirie et des infrastructures
- des bâtiments et des espaces publics
- de l'informatique

La commune d'Augne cotise actuellement pour bénéficier, si besoin, d'une assistance concernant les domaines précédemment cités.

Il convient de désigner un délégué à l'ATEC pour la durée du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal désigne Madame MARI-OLIVE Julie, Conseillère municipale, délégué à L'ATEC.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

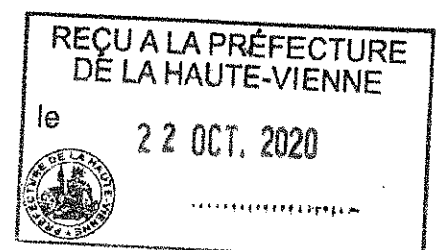
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

**N° 33 – 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – HUBIN Catherine – DION Daniel – SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise

**EXCUSES** : MME SUBRENAT Valérie – M. JORGE Thierry

**SECRETAIRES** : M. CHAMPAUD Marc

MME SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

**OBJET : ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A VERVIALLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à une visite sur le terrain au village de Vervialle, les élus ont constaté qu'il était difficile de stationner en bordure de la voie communale et que les riverains souhaitaient l'aménagement de places de stationnement pour faciliter la circulation au centre du village.

M. et Mme MATHA, propriétaires de la parcelle n° 258 située en bordure de la route ont été contactés et acceptent de vendre à la commune cette parcelle d'une surface de 665 m2 .

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE d'acquérir la parcelle n° 258 – section B située à Vervialle, d'une surface de 665 mètres carrés, pour faciliter le stationnement en bord de voie communale.**
- **FIXE à 1.50 € le prix du mètre carré de terrain à acquérir.**
- **MANDATE Maître FRANÇOIS Charles, Notaire à Bourganeuf pour rédiger l'acte authentique.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à cette acquisition.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 octobre 2020.

LE MAIRE,


Michel LACOUTURIERE

